

DECISION N° 2017- 200

La directrice générale,

Vu la décision n° 2008-145 du 25 avril 2008 modifiée fixant l'organisation de l'Agence ;

Vu la décision n° 2016-13 du 5 janvier 2016 donnant délégation de signature à Monsieur SCHNEIDER, directeur territorial Seine-Amont;

D é c i d e

Article 1

Dans le paragraphe III de l'article 2 de la décision susvisée, l'intérimaire « Marie GUENET, chef de service performance des ouvrages et redevances » est remplacé par « Marie GUENET, chef de service du milieu aquatique et de l'agriculture ».

Article 2

La décision susvisée modifiée par la présente décision sera publiée sur intranet et internet.

Nanterre, le 27 JUIN 2017

La Direction Générale



Patricia BLANC